



PREFECTURE DE LA LOZERE

PREFECTURE DU GARD

PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

Arrêté interpréfectoral n° 05 - 0919 du 27 JUIN 2005 approuvant le schéma
d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) du Tarn-amont

**Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite,
La préfète de l'Aveyron, officier de l'ordre national du Mérite
Le préfet de la Lozère, chevalier de l'ordre national du Mérite, préfet coordonnateur**

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L. 212 - 3 à L. 212-7 ;
Vu le décret n° 92 - 1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 1996 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne relatif à l'approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour-Garonne ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-2039 du 9 novembre 2000 modifié portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont ;
Vu le projet de schéma d'aménagement et de gestion (S.A.G.E.) du Tarn-amont arrêté le 13 février 2004 par la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont ;
Vu les avis et les avis réputés favorables émis par les conseils régionaux et conseils généraux des régions et départements concernés, les conseils municipaux des communes concernées, les chambres consulaires concernées ;
Vu l'avis du comité de bassin Adour-Garonne en date du 2 juillet 2004 sur la cohérence du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne ;
Vu l'arrêté interpréfectoral n° 04 - 1496 du 1^{er} septembre 2004 prescrivant la mise à disposition du public du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) du Tarn-amont ;
Vu la délibération de la commission locale de l'eau en date du 17 décembre 2004 adoptant le S.A.G.E. du Tarn-amont compte-tenu des avis exprimés ;
Vu les documents (rapport et documents graphiques) du projet de S.A.G.E. du Tarn-amont soumis aux différentes consultations,
Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures du Gard, de l'Aveyron et de la Lozère,

ARRETENT

Article 1 : Est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) du Tarn-amont.

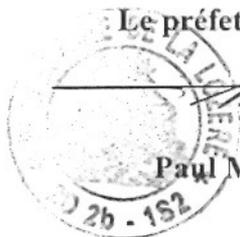
Article 2 : Un exemplaire du S.A.G.E. est tenu à la disposition du public dans les préfectures de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, dans les sous-préfectures de Florac, du Vigan et de Millau, ainsi que dans les communes concernées par le périmètre du S.A.G.E. dont la liste est consultable en préfecture.

Article 3 : Un avis faisant mention des lieux où le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tarn-amont peut être consulté, sera inséré en caractères apparents, par les soins du préfet de la Lozère, dans deux journaux régionaux ou locaux des départements du Gard, de l'Aveyron et de la Lozère, et affiché, pendant au minimum un mois, dans les mairies des communes concernées.

Il sera certifié de l'accomplissement de cette formalité par la production par chacun des maires concernées d'un certificat d'affichage de l'avis.

Article 4 : Les secrétaires généraux du Gard, de l'Aveyron et de la Lozère et les maires concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Gard, de l'Aveyron, et la Lozère. Une ampliation sera transmise aux présidents des conseils régionaux, des conseils généraux, des chambres consulaires de l'Aveyron, du Gard et la Lozère, et aux chefs des services déconcentrés de l'Etat concernés.

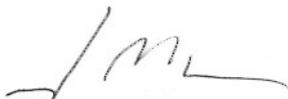
Le préfet de la Lozère



Paul Mourier
Paul MOURIER

Le préfet du Gard

Jean-Pierre HUGUES



Jean-Pierre HUGUES

la préfète de l'Aveyron

Chantal Jourdan
Chantal JOURDAN